



Ville de  
**Maule**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DE  
STATIONNEMENT ET MISE EN PLACE D'UNE  
CIRCULATION ALTERNEE**

**7 Boulevard Paul Barré**

**Entre le 12 septembre 2025 et le 12 octobre 2025**

**Remise en état d'un BAC**

**N/Réf. : OL/NB/EF – Arrêté n° 2025 - 105**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de remise en état d'un BAC au 7 Boulevard Paul Barré à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 91230 – MONTGERON.

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1** – Entre le 12 septembre 2025 et le 12 octobre 2025, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de remise en état d'un BAC. Ces travaux nécessiteront une interdiction circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 7 Boulevard Paul Barré.

**ARTICLE 2** - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

**ARTICLE 3** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 21 juillet 2025.



**Olivier LEPRÊTRE**  
Le Maire.